

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU BUREAU MUNICIPAL LE 18 FEVRIER 2020, À 19H30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Simon Brunelle, maire
- 

Absents :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1

Invitée :

- Valérie Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 19h30.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés.2190-02-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Bibliothèque ; résolution d'engagement de la municipalité afin d'assumer sa part financière au projet de réaménagement de la bibliothèque municipale.
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

**BIBLIOTHEQUE : RESOLUTION D'ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITE AFIN D'ASSUMER SA PART FINANCIERE AU PROJET DE REAMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a déposé une demande d'aide financière au programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour son projet de réaménagement de la bibliothèque municipale ;

CONSIDÉRANT QU'UN accord de principe a été signé le 30 janvier 2020 avec le ministère de la culture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit prendre un engagement formel afin d'assumer la part des dépenses non subventionnées, soit 332 528 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit prendre un engagement formel de faire des démarches pour d'autres sources de financement ;

Res. 2191-02-20

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à assumer la part des dépenses non subventionnées par le programme d'aide financière au programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour son projet de réaménagement de la bibliothèque municipale.

**ADOPTÉE**

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

5. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés.2192-02-20

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 20h40.

---

Simon Brunelle, maire

---

Valérie Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim